

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) DU SERVICE NUMÉRIQUE PERMETTANT DE DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE), VÉLO CARGO A 2 OU 3 ROUES AVEC OU SANS ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, D'UN DISPOSITIF D'ASSISTANCE ÉLECTRIQUE OU D'UN DEUX ROUES ÉLECTRIQUE

INTRODUCTION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent au service numérique de demande de l'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), d'un dispositif permettant de transformer un vélo en VAE, d'un vélo cargo à 2 ou 3 roues avec ou sans assistance électrique ou d'un deux-roues électrique. Ce service est accessible depuis un lien sécurisé, après connexion sur le compte personnel « Mon Paris » de l'utilisateur sur le site Paris.fr.

Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire, étant entendu qu'aucune modification n'a de caractère rétroactif.

La demande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'utilisation, sans possibilité de réclamation à quel que titre que ce soit.

Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le service numérique. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

Article 2. Description du dispositif d'aide

2.1 Dispositif

Le dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf, d'un dispositif neuf permettant de transformer un vélo en vélo à assistance électrique (VAE), d'un vélo cargo à 2 ou 3 roues avec ou sans assistance électrique neuf ou d'un deux-roues électrique neuf est défini dans la délibération 2018 DVD 78-1. Il s'agit d'une aide pour l'achat d'un :

- Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'un dispositif neuf permettant de transformer un vélo en VAE (norme EN 15194) : 33 % du prix d'achat hors taxe, plafonnée à 400 €
- Vélo cargo à 2 ou 3 roues avec ou sans assistance électrique neuf : 33 % du prix d'achat hors taxe, plafonnée à 600 €
- Deux roues électrique de faible motorisation neuf (catégories L1e et L2e limitées à 45 km/h dont la puissance du moteur est supérieure ou égale à 2 kW) : 33 % du prix d'achat hors taxe, plafonnée à 400 €

2.2 Conditions d'éligibilité

- domiciliation à Paris
- 1 aide par personne
- ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide
- s'engager à participer à une enquête anonyme sur ses modes de déplacement sur le territoire parisien et francilien et leur évolution
- ne pas céder le véhicule pendant les 3 ans (qui suivent la date d'accord de l'aide versée par la Ville de Paris)
- s'engager à apporter la preuve aux services de la Ville de Paris, qui en feront la demande, d'être en possession du dispositif subventionné par la Ville et ce, sous peine de restituer la totalité de la somme perçue à la Ville de Paris.

2.3 Modalités d'accès

L'accès à cette aide s'effectue uniquement par un formulaire en ligne.

2.4 Collecte de données

Le demandeur s'est préalablement acquitté du véhicule dont il est l'acquéreur en son nom propre ou en tant que représentant légal d'un enfant mineur. Il donne son accord pour que la Ville de Paris consulte les données fournies dans le formulaire.

Les informations demandées sont :

- Les nom, prénom et date de naissance du demandeur acquéreur du véhicule
- Pour un enfant mineur bénéficiaire : ses nom, prénom et date de naissance
- L'adresse du bénéficiaire
- La facture d'achat du véhicule conforme et aux nom, prénom et adresse parisienne du bénéficiaire
- Pour un enfant mineur bénéficiaire : la facture doit également mentionner ses nom et prénom
- Pour un vélo ou un vélo cargo à assistance électrique : le certificat d'homologation du vélo à assistance électrique (norme EN 15194)
- Pour un deux-roues électrique : le certificat d'immatriculation (carte grise) aux nom, prénom et adresse du demandeur

Une pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, titre de séjour)

- Pour un enfant mineur bénéficiaire : le Livret de Famille
- Un justificatif de domicile parisien établi au nom et prénom du demandeur, à savoir :
- Pièces acceptées :

- Quittance de loyer de moins de 3 mois
- Factures de moins de 3 mois : eau, électricité, gaz
- Dernier avis de la taxe d'habitation

Ne sont pas acceptées : certains justificatifs, acceptés pour les pièces d'identité, ne constituent pas une preuve de résidence et sont pour cette raison refusés :

- Les factures téléphoniques, trop aisées à obtenir.
- Les avis d'imposition sur le revenu et la taxe foncière, les attestations d'assurance logement (incendie, risques locatifs, responsabilité civile) qui ne sont pas des preuves de résidence (propriétaires de logements parisiens résidant en province).

- Pour une personne hébergée :

- Justificatif de domicile de l'hébergeant : dernier avis de la taxe d'habitation, quittance de loyer ou facture d'énergie (gaz, électricité) ou eau de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de l'hébergé : dernier avis d'imposition sur le revenu, facture téléphonique aux nom et prénom de la personne hébergée ou carte d'étudiant en cours ou attestation de carte vitale sont acceptés dans ce seul cas.
- Attestation sur l'honneur d'hébergement de l'hébergeant.

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) avec nom, prénom du demandeur, IBAN, BIC et nom de la banque
- Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors de l'instruction.

2.5 Contrôles

La Ville de Paris peut effectuer des contrôles sur les informations communiquées.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors de l'instruction.

En cas de non transmission de ces éléments complémentaires dans un délai de 6 mois, et après relance, la Ville de Paris rejettera le dossier.

En cas de fausse déclaration, l'utilisateur s'expose à des poursuites. La Ville de Paris procédera au recouvrement de l'aide financière versée indument.

Article 3. Utilisation du service numérique

3.1. Capacité de l'utilisateur

Le demandeur doit être l'acquéreur du véhicule agissant en son nom propre ou pour le compte d'un enfant mineur dont il est le représentant légal. Il doit être majeur, capable juridiquement d'utiliser le site conformément aux présentes conditions générales d'utilisation. Toute demande implique l'adhésion sans restriction aux présentes conditions générales d'utilisation.

Vérification de l'éligibilité de la demande:

Après validation de la demande, la Ville de Paris vérifie les données transmises.

3.2. Pour l'utilisation du site

L'utilisation du service numérique implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Ville de Paris ne peut être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet ou tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Paris ne garantit pas que le service numérique fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Ville de Paris ne peut être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toute conséquence directe ou indirecte pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Ville de Paris ne peut encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle est amenée à suspendre le service numérique, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La Ville de Paris décline toute responsabilité pour le cas où le service serait indisponible ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison externe.

Article 4. Archivage et preuve

La Ville de Paris est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le site. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage pourront être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différent entre l'utilisateur et le service gestionnaire.

Les différentes versions des conditions générales d'utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Ville de Paris afin de leur conférer valeur légale.

Les données nécessaires au versement de l'aide financière et à leur justification sont conservées 10 ans conformément aux dispositions d'archivage des procédures comptables et financières de la Ville de Paris.

Article 5. Réclamations et recours

Pour toute question relative à ce service numérique, l'utilisateur peut contacter la Ville de Paris via le formulaire en ligne disponible sur Paris.fr à la rubrique Contact.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français.

Il vous est possible de contester la décision prise, dans un délai de deux mois, par recours gracieux auprès de la Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements - Agence de la Mobilité - 121 avenue de France 75013 Paris ou par recours contentieux dans le même délai devant le tribunal administratif de Paris 4 rue de Jouy 75004 Paris.

Article 6. Propriété intellectuelle

L'accès au site ne confère au demandeur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au site. Tous les éléments du site sont et demeurent la propriété intellectuelle exclusive de la Ville de Paris.

Personne n'est autorisée à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quel que titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Les images, textes et autres composants du site sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation totale ou partielle du site et de son contenu, par quels que procédés que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Ville de Paris, est interdite et constitutive de contrefaçon au sens des articles L.355-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite sans un accord écrit express et préalable de la Ville de Paris.

Article 7. Données à caractère personnel

L'utilisation par la Ville de Paris des données à caractère personnel de la demande est strictement limitée à ce dispositif d'aide financière.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, l'utilisateur bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Ce droit peut être exercé selon la procédure décrite sur paris.fr à la rubrique « Mentions Légales. »

Article 8. Force majeure

La Ville de Paris ne peut pas être tenue pour responsable ou considérée comme ayant failli aux dispositions des présentes conditions générales d'utilisation pour tout retard ou inexécution lorsque leur cause résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.